



Versailles, le 22 mai 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant a choisi de suivre les cours préparant à l'option Musique du Baccalauréat. Le coût de cet enseignement s'élève à 190,00 € (coût majoré s'il y a moins de 15 élèves) pour un total de 40 heures réparties sur l'année scolaire 2018-2019.

Les cours auront lieu soit le mercredi après-midi, soit le soir après 17h30. Les dates et horaires, compatibles avec les différents entraînements proposés aux Terminales, seront communiqués aux élèves début septembre.

Vous devrez nous retourner le coupon réponse ci-dessous accompagné d'un chèque de 190,00 € ou de deux chèques de 95 € si vous souhaitez un paiement fractionné. Ils ne seront encaissés qu'à partir du mois de septembre 2018.

Merci de veiller à l'assiduité de votre fils (filie) et de nous prévenir en cas d'absence.

Très cordialement.

E. LALLEMAND
Directeur des Etudes du Lycée

Coupon à remettre, avant le 1^{er} juin 2018, accompagné du règlement, à Madame CHENU.

Madame, Monsieur

Parents de, en classe de

Vous adressent un (deux) chèque(s) de, en règlement des cours de Musique option en Terminale.

Date :

Signature(s) :